

Parcours d'une carrière et création rocambolique du département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal

∴ André Dugas

Né à Saint-Jacques de Montcalm, un village acadien du Québec, le 19 ou le 20 mars 1935, André Dugas a habité avec ses parents, ses trois sœurs et un frère plus jeunes, la maison ancestrale, route rurale no 2, où avait été dite la première messe du village en 1772, soit moins de 20 ans après le début de la déportation des Acadiens. Sa lignée est entièrement acadienne du côté du père et de la mère, alignant des Fontaine, des Plouffe, des Bourgeois, des Gaudet, des Landry, des Vaillant, des Doucet, des Langlois-Lachapelle, des Melanson, des Leblanc. Le père disait toujours des quelques Québécois de souche qui habitaient Saint-Jacques qu'ils étaient des étrangers. Il faut imaginer ce qu'il disait des Anglais éparpillés au Québec... Il y a une dizaine de régions du Québec entièrement ou partiellement habitées d'Acadiens ; un Québécois sur deux est d'ascendance acadienne. André Dugas a toujours été fier d'être Acadien et de le proclamer ici et à l'étranger.

Le goût de l'étude

C'est durant ma première scolarisation à l'école no 7 du Bas du village, de la première à la septième année inclusivement, que s'est affirmé mon goût pour l'étude. Au point de refuser avec obstination de me plier à la coutume d'aider aux récoltes ou aux semailles, qui obligeait souvent à gruger sur le temps scolaire. Il faut reconnaître que j'étais éperdument amoureux de mon institutrice du 2^e cycle (5^e, 6^e, 7^e années). Aline Robert était naturellement Acadienne. (Sans doute une parente éloignée de Paul Robert, auteur des dictionnaires Robert, un Acadien lui aussi et fier de l'être). Mon assiduité et mon amour m'ont assuré toutes ces années la première place dans le classement, même durant les trois mois où j'ai été cloué chez moi le temps de guérir de vilaines brûlures.

58

février 2013

sommaire

Parcours d'une carrière et création rocambolique du département de linguistique de l'UQAM André Dugas	1
Des professeurs de trois établissements d'enseignement à l'origine du Département des sciences religieuses Anita Caron	9
Une certaine biographie des sciences juridiques à l'UQAM — La période 1972-1986. Première partie : l'ère du programme de baccalauréat, phase I : l'implantation (1972-1976) Carol Jobin	10
Hommage à André Bergeron Jean-Claude Forand	16



La poursuite d'études secondaires, en 8^e et 9^e années, s'est faite au village, à l'Académie Saint-Louis-de-France. Rien à signaler, sauf que j'y étais pensionnaire et que j'étais inscrit aux leçons libres de dactylographie en fin d'après-midi. J'y étais assidu et, deux ans plus tard, j'ai passé avec succès des concours de justesse et de vitesse (ce qui influera sur une partie de ma vie professionnelle...)

Une découverte : la musique classique

C'est au cours de mes études classiques au Collège de l'Assomption (1950-1955) que j'ai découvert le monde merveilleux de la musique classique et que je l'ai pratiquée avec un instrument, le trombone, et en apprenant à chanter dans un chœur. Le premier exercice prendra fin avec ma première crise cardiaque (mai 1991) et le second après un dernier concert à Paris en 2007 dans un chœur réputé. Pendant une quinzaine d'années, après mes études classiques, j'ai chanté les messes dans plusieurs églises de Montréal, 3 ou 4 messes, 6 matins par semaine. Ce qui suffisait à payer le loyer.

Au Collège, je suis devenu rapidement premier trombone. Être musicien m'a été très stimulant et m'a paru prometteur... En ces temps-là, je voulais en faire une carrière : ce n'était pas payant, mais j'acceptais tout ce qui se présentait, fanfares militaires, concerts à la télé, participation à des groupes de musiciens semi-privés (comme l'orchestre de la Ville de Montréal) ou officiels (comme, par exemple, la Philharmonique de Montréal, composée en grande partie de musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal). Avec les messes, je vivais presque complètement en musique, sans jamais délaissier les études...

Une autre découverte : les langues

C'est au Collège que j'ai découvert un autre uni-

vers, celui d'autres langues que mon français maternel. Il y a eu l'anglais, que j'ai perfectionné sans trop d'efforts (pour m'amuser, j'avais appris en autodidacte à lire cette langue dans la revue *Knights of Columbus* (un abonnement de mon père) durant mes années d'études primaires), mais surtout l'apprentissage des langues grecque et latine. En grec, j'étais imbattable, surtout la version. À la fin de ma rhétorique, j'ai été inscrit à un concours de traduction d'un texte grec ancien qui s'adressait à tous les élèves de ce niveau au Québec. Je suis arrivé deuxième. Très marri.

Un court résumé de ces sept années de pensionnat (2 à Saint-Jacques et 5 à l'Assomption) : beaucoup de retenues, parfois de punitions corporelles, de privations de congés. On peut dire que j'étais expert en turbulence, fomenteur de plans de nègre, fumeur à la cachette, trafiquant de cigarettes, etc. Mon père a été convoqué au Collège à quelques reprises pour bien lui signifier qu'on en avait marre de mes mauvais coups. Ce qui me valait la double punition... Mais je demeurais premier de classe. Difficile de mettre à la porte un talent (même s'il n'y est pour pas grand-chose...). C'est mon père qui s'est chargé de me mettre à la porte en juin 1955, quand j'ai eu 20 ans. J'ai repris mes études à l'Assomption à l'automne, ne comptant que sur ma petite caisse et les économies de mes sœurs. Un événement majeur malheureux se produisit alors : un empoisonnement de mes ganglions. Opéré d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Et une mise au repos de longue durée (j'étais maigre à faire peur...). Privé d'études, malade et faible, victime d'une liaison amoureuse qui avait foiré, rejeté par mon père... Ce cumul m'a valu une bonne dépression nerveuse. Je vivotais à Montréal de la générosité de ma tante paternelle Antoinette, de mes tantes maternelles Éva, Lucienne et Jeanne, de celle de la mère de l'un ou l'autre de mes camarades de classe (merci, surtout mesdames Pelletier, Laberge,



Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

Conseil d'administration 2012-2013

<i>Président</i>	Yvon Pépin <i>pepin.yvon@uqam.ca</i>
<i>Vice-président</i>	Denis Bertrand
<i>Secrétaire</i>	Yvon Pépin
<i>Trésorier</i>	Roch Meynard Robert V. Anderson Amaya Clunes Gutierrez Gilles Gauthier Marcel Rafie

Bulletin Pour la suite du monde
Directeur Denis Bertrand

Adresse postale

APR-UQAM
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Secrétariat sans permanence (aucun employé sur place)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine
Université du Québec à Montréal

Téléphone (répondeur seulement) : 514-987-3605

Site Web : <http://www.apr-uqam.org>

Latour, Violette). À toutes ces planches de salut sur ma route, c'était un repas gratuit et un ou deux fruits dans ma besace...

Suffisamment rétabli au printemps de 1956, j'ai trouvé du travail, des petits boulots (des jobines) de peu de durée, cuisinier (seulement la cuisson des fèves au lard) dans le port de Montréal, magasinier chez Dupuis Frères, ensacheur de mortadelle chez Canada Packers, moineau en construction, secrétaire du Cardinal Léger et de son adjoint, monsieur l'abbé Aucoin (à remarquer, deux Acadiens). C'est ce dernier qui m'a facilité la reprise de mes études de philosophie en m'inscrivant au Séminaire de Montréal. Du genre plutôt attiré par les jupes féminines que par les soutanes, j'ai vite dégagé de ce milieu très éloigné de mes projets.

Ce que je croyais n'être qu'une jobine de plus, j'étais engagé au début de ce printemps 1956, comme cuisinier (plongeur) à bord des trains du Canadien Pacifique. Compétences exigées : aucune à part parler anglais. Endurance et fatigue, longs voyages à travers tout le Canada et même dans les provinces maritimes. C'est devenu un emploi permanent pour moi pendant une douzaine d'années... À ma troisième année, à la suite d'une évaluation positive, on m'a inscrit à l'école de cuisine de la gare Windsor : je suis devenu un vrai cuisinier (3^e cuisinier) avec la toque et un bon salaire. Ceci n'était qu'un travail de saison (tout l'été) ou très ponctuel (les Fêtes de fin d'année, Pâques) ou encore en période de manque d'effectifs. Sur un simple coup de téléphone, je remettais mon costume et me rendais au travail... On a toujours apprécié mes services et nos rapports ont toujours été courtois... en anglais seulement.

Durant cet été-là, j'avais trouvé un autre travail occasionnel : la mise au propre et au dactylo de rapports de monsieur Laberge (le père d'un camarade de classe), un ingénieur spécialisé en balistique. Il travaillait pour la Sûreté du Québec. C'est lui qui m'annonça au cours de cet été qu'on cherchait un secrétaire bilingue pour la Brigade des délits sexuels. Les exigences : être un candidat masculin (sur la vingtaine de brigades d'alors, six d'entre elles n'acceptaient pas de candidates) et surtout être sténographe ou capable de taper à la machine à la vitesse de la parole. Je ne connaissais pas suffisamment la sténo, mais pour la dactylo, j'étais au point. J'y ai travaillé deux ans et demi à temps plein avec la possibilité d'accéder *ipso facto* au grade de détective après deux ans. Mes conditions étaient simples : il me fallait un horaire aménagé pour poursuivre mes études à l'Université

de Montréal dans les programmes qui convenaient aux adultes du soir. Ainsi, tous les interrogatoires des témoins ou des prévenus se tenaient le matin, et l'après-midi, à part l'enregistrement des appels, était réservé à mes études.

J'ai marqué l'année 1959 comme une année phare et étape en même temps. Je devenais simultanément bachelier ès arts et bachelier en pédagogie de l'Université de Montréal. Pas plus que je n'allais devenir musicien professionnel (je n'ai jamais cessé d'être musicien), je n'allais devenir policier (détective) ; j'ai démissionné en juin de mon poste à la Sûreté du Québec et j'ai d'ailleurs remis mon revolver Smith and Wesson, modèle 38, à cette occasion. À part devoir travailler comme cuisinier au Canadien Pacifique, j'avais mon été à moi. J'ai donc décidé de me marier le 24 juin (date reportée au 1^{er} juillet, à cause du manque de curé ou d'église... je ne sais plus). Et en septembre, je devenais instituteur pour la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). L'enseignement allait être un contrat à vie.

La linguistique

À peine sorti de l'Université, j'y revenais pour m'inscrire aux études de maîtrise en linguistique. Les cours imposés, dans mon cas, ont été pour la moitié en anglais, avec travaux rendus dans la même langue, sans que je n'aie jamais pu expliquer ce mystère. Le professeur Jean-Paul Vinay m'avait suggéré de travailler en anglais pour mon mémoire de maîtrise : je devais expliquer d'une façon inédite le grand changement vocalique de l'anglais, *the great vowel shift*, ce que je réussis dans une présentation d'un mémoire de 167 pages en français, à la grande surprise de mon professeur : *Témoignages gallois sur le grand changement vocalique de l'anglais* (William Salesbury, 1547). Cet exercice m'avait initié à l'anglais ancien, mais également à la langue galloise. Je suis devenu Maître ès Arts en 1963.

Un concours interne à la CECM me fait octroyer une bourse de perfectionnement de deux ans, normalement prévue pour les candidats aux études de deuxième cycle. Cet imbroglio réglé me permettant néanmoins des études doctorales, je m'embarque en 1964 pour la France. (Embarque est le bon terme : le voyage Montréal-Le Havre s'est fait en bateau par commodité, à cause du poids imposant de nos bagages, ceux de deux adultes et de deux enfants...). La destination prévue est celle de Grenoble, où se trouve un centre d'études alliant linguistique et informatique, mon rêve depuis que j'avais suivi des séminai-

res concernant la programmation et des bases en informatique. C'est ainsi que je fus inscrit à un doctorat de 3^e cycle en mathématiques appliquées à l'Institut de mathématiques appliquées de l'Université de Grenoble (IMAG). Mes travaux ont également servi à construire le pendant d'un comparateur français-russe en vue de la traduction automatique de ces deux langues. (Les études doctorales en linguistique n'avaient pas été créées à l'Université de Grenoble : le programme n'a été autorisé qu'au début de 1966, d'où la modification du titre de ma thèse à la dernière minute pour satisfaire aux exigences expresses de la CECM... Ma thèse de 286 pages s'intitule donc *Études de linguistique appliquée sur les structures syntaxiques du français oral de Montréal (Canada)*. On a fait sauter *mathématique* pour inscrire *linguistique*... Elle a été soutenue en août 1966, moins de deux ans après mon inscription.

L'enseignement universitaire

Pendant mes travaux à Grenoble, le directeur d'un groupe de recherches de l'Université de Montréal, le professeur Rondeau m'avait rendu visite à deux reprises pour, la première fois, m'informer de la création d'un nouveau groupe de recherche Traduction automatique de l'Université de Montréal (TAUM), la seconde fois, pour me proposer un poste. À mon retour à Montréal, la CECM n'a pu me réintégrer et j'ai pu facilement quitter cette institution. À l'Université de Montréal, j'ai été nommé chercheur et membre du comité de direction du nouveau projet en même temps que la Faculté des lettres m'assurait des charges d'enseignement pour satisfaire à mes obligations d'enseignement. J'ai accompli ces tâches de 1966 à 1969. Pendant ces années, à temps partiel, j'ai pu suivre les cours pratiques menant à une maîtrise en musique à la Faculté de musique, section trombone et musique de chambre. Études inachevées. Être professeur et chercheur d'université allait être mon choix définitif de carrière.

À la création de l'Université du Québec à Montréal, j'ai posé ma candidature au Département de linguistique et de langues modernes. Encore une fois, mes projets d'avenir allaient être chamboulés : quitter une vieille université toute de tradition pour une toute neuve sans aucune expertise de quelque nature a été toute une aventure. Le département de linguistique

allait être installé lors de la création de l'Université. Cette nouvelle institution était un vœu exaucé pour tous les Québécois et à la fois une gageure gagnée par les milliers de manifestants qui avaient envahi les rues de Montréal pour réclamer un « McGill français ». Le gouvernement québécois, désarmé, avait dans une hâte indescriptible convenu de laisser McGill tranquille dans son coin, avec ses étudiants anglophones qui provenaient en partie de la minorité linguistique du Québec, et en partie des États-Unis attirés ici par les bas coûts des études universitaires, et de les laisser étudier dans une langue étrangère, l'anglais. Il a donc décidé de faire du neuf. La réclamation d'une deuxième université française¹ se justifiait non seulement du fait de l'écrasante — et consternante pour les anglophones — majorité des Québécois francophones, mais également pour corriger ce déséquilibre observé dans une ville remplie à craquer de francophones insuffisamment scolarisés. Cette présentation reflète l'ambiance politique survoltée qui a précédé l'inauguration de cette deuxième université française à Montréal.

Les premiers départements affichant leur présence correspondaient à un choix conservateur des plus attendus : ils réunissaient des scientifiques, des diplômés de sciences humaines, des littéraires, des spécialistes en arts ou en éducation, en écartant les domaines sensibles : la médecine et le droit. Il fallait respecter la chasse gardée des universités déjà bien garnies de ces disciplines. Le recrutement des futurs professeurs — soit dit en passant, on n'a jamais recruté des chercheurs en tant que tels... — s'est fait à la va-comme-je-te-pousse, en commençant par racler les vieux fonds des écoles normales, qu'on venait d'abolir, et ceux d'institutions mineures. On peut résumer en disant que ces opérations d'offres d'emploi se sont faites dans un désordre absolu, du moins en ce qui concerna le premier staff de prétendants au poste de linguiste. S'il fallait associer la création d'un département à un chaos, celui de linguistique y correspondrait parfaitement. La désignation du département en est la première preuve : *Département de linguistique et de langues modernes*, une appellation désuète et dépassée. La nouvelle appellation *Département de linguistique* ne fut reconnue qu'au début de 1970.

1 Petite leçon de linguistique : l'usage que le l'on fait au Québec des mots *francophone* et *anglophone* est le plus souvent inapproprié. (On peut parfois lire que des barreaux de chaise sont *francophones*...) Comme le *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) est une institution anglaise, l'*Université McGill* est une institution anglaise, l'*UQAM* est une institution française. Eh oui, au MIT, on y parle l'anglais américain et à McGill, on y parle l'anglais canadien (souvent l'anglais américain...), ce qui en fait deux institutions anglaises. À l'*UQAM*, on y parle le français, tout comme en Côte d'Ivoire, à l'Université d'Abidjan, on y parle aussi le français et ces deux institutions sont françaises.

Les premiers désignés le furent en majorité pour leurs compétences en littérature, en droit, en enseignement général ou celui des langues étrangères : les seuls professeurs avec un doctorat en poche étaient un linguiste statisticien (spécialisé en linguistique appliquée), un linguiste-mathématicien appliqué (spécialisé en traduction automatique, déjà professeur au département de linguistique de l'Université de Montréal).

Le directeur du département avait été nommé avant le regroupement de la quarantaine de personnes recrutée pour faire partie du personnel enseignant : c'était un citoyen d'origine bulgare déjà affublé de doctorats dans deux disciplines différentes. C'est sous la direction tatillonne de cet « expert » qu'il a fallu préparer les enseignements de la première année d'enseignement allant de l'automne 1969 à la fin du printemps 1970. Le bloc de cours qui en est résulté était un salmigondis de reprises de notes de cours pré-universitaires (pour la plupart), reliquats des notes de cours des candidats dans les écoles normales ou des établissements collégiaux en littérature, en éducation... Bon, à refaire ! Avant même le début des cours, il a fallu vérifier les compétences des candidats au poste de professeur en linguistique. Une douzaine de ces candidats furent écartés, un petit nombre d'entre eux se présentant dans des départements convenant mieux à leur formation. Durant la première session ont eu lieu plusieurs réunions pour mieux définir les tâches d'enseignement, le contenu des cours de premier cycle et notamment, les intersections non souhaitables entre eux, en réservant dans un bloc à part les activités d'enseignement des langues étrangères. La politique du département ne s'est jamais démentie : les cours de langues ne peuvent faire partie de la discipline linguistique.

C'est au cours de ces réunions qu'il a été possible de mesurer, à son insu, l'étendue des connaissances de notre directeur bien-aimé. Après quelques enquêtes ciblées et de courte durée, le verdict tomba : notre directeur n'était nullement diplômé en quoi que ce soit et faisait carrière dans la supercherie. Il a été viré *illico* du département et surtout de l'Université.

Au début de la seconde session, les membres du département firent preuve d'initiative avant qu'une nouvelle nomination ne leur tombe dessus inopinément : ils m'ont désigné (janv. 1970) comme futur directeur du département de linguistique. Cette nomination eut son importance, du fait que j'étais bien placé pour mieux défendre les intérêts du nouveau département. Il faut rappeler que le programme de

linguistique proposé par l'UQAM allait faire l'objet de l'évaluation d'un comité restreint provenant des universités du Québec, dont celle de Montréal. D'ailleurs, nous avons raison de craindre la réaction des membres mandatés par l'Université de Montréal ; à cette occasion, toutefois, tout s'est bien passé, mais par la suite, cette université s'est distinguée : elle a cru (y croit-elle encore en catimini ?) que la création d'un autre CÉGEP, c'est-à-dire l'UQAM, n'était pas nécessaire.

Notre nouveau programme avait été élaboré en prenant un soin méticuleux de ne pas empiéter sur ceux des « grosses » universités françaises du Québec : il fallait éviter en clair de toucher à la psychomécanique du langage de l'Université Laval et aux programmes de traduction et de terminologie de l'Université de Montréal. Notre programme, fondé sur les développements de pointe de la linguistique formelle, était axé et l'est toujours sur le courant linguistique génératif et transformationnel et les recherches y associées dans les grandes universités américaines se réclamant principalement des recherches du professeur Noam Chomsky (MIT) et d'autres sommités surtout américaines de la linguistique générale et des principaux domaines connexes que sont la psycholinguistique et la sociolinguistique. Des cours de notre programme reflétaient notre volonté d'un virage moderne, par exemple, *L'ordinateur et son fonctionnement*, *Introduction à la logique formelle*, *Initiation à un langage de programmation*, *La linguistique mathématique et la traduction automatique*.

Le département de linguistique, malgré son adhésion pleinement consentie à la linguistique moderne façon américaine, n'a pas complètement tourné le dos aux développements récents et modernes de la linguistique en Europe, il est vrai, peu originaux et peu nombreux. C'est ainsi que des accords de coopération furent entérinés au cours des années avec plusieurs universités françaises dont Paris 5, Paris 7, Paris 8, Marne-la-Vallée, Aix-en-Provence, Paris 13, nourrissant des ententes plus personnelles avec les professeurs et chercheurs Claire Blanche Benveniste, Maurice Gross, Nicolas Ruwet, Jean-Claude Chevalier, Gaston Gross, et bien d'autres dont les travaux sur les grammaires formelles, les verbes supports, les classes d'objet et les études sur le langage parlé font partie des progrès notoires de la discipline. La coopération avec plusieurs pays africains, surtout la Côte d'Ivoire, a été mon fait et celui de plusieurs professeurs. Des collaborations nombreuses ont également été effectuées, et le sont encore, avec des professeurs émérites du MIT et des universités américaines réputées.

L'administration répondit du mieux qu'elle put à notre demande d'aide pour faciliter la formation aux études de troisième cycle à des jeunes professeurs : au début des activités départementales, ce furent quatre d'entre eux qui bénéficièrent d'une bourse de trois ans ; trois d'entre eux réussirent leurs études. De l'intérieur, il fallait aussi favoriser l'initiation à la recherche et à la diffusion de nos travaux ; je veille à la création des *Cahiers de linguistique* dont le premier numéro parut fin 1971 et le dixième et dernier numéro début 1980. La reprise de cette collection prit le titre de *Revue québécoise de linguistique* avec une cadence de deux numéros l'an ; le volume 11-1 parut au 2^e trimestre 1981. Le dernier numéro, le 33-1, parut en 2009, victime de coupes de budget. Si l'on excepte la revue de l'Université Montréal réservée aux problèmes de traduction, *Meta : revue des traducteurs*, la nôtre de revue uqamienne a été la seule au Québec à être réservée à la linguistique moderne, pour être distribuée ici et dans le reste du monde. Une université se fait aussi connaître par ses invitations de conférenciers de qualité. L'une des occasions propices à ces invitations est l'organisation de colloques ou de conférences publiques. Plusieurs de ces colloques ont accueilli de nombreux participants, voire des centaines. J'en mentionne quatre particulièrement importants que j'ai organisé : le XIII^e Colloque international de linguistique africaniste (1982) ; Problèmes et méthodes de la lexicographie terminologique (1983) ; Alphabétisation communautaire (1984) ; Les minorités ethniques en milieu urbain (1985). Au cours des années subséquentes, d'autres manifestations publiques se sont régulièrement tenues ; la prochaine conférence, organisée par le Réseau International de Biolinguistique, dirigé par le professeur Anna Maria Di Sciullo, portera sur la Complexité des systèmes des langues humaines. Elle se tiendra le 8 février 2013.

Mes tâches d'enseignement et de recherche

En marge des programmes de formation de base en linguistique auxquels j'ai largement participé, une de mes collègues a déjà relevé que j'étais sans doute celui qui avait donné le plus de cours différents de notre banque de cours. J'ai créé en outre plusieurs certificats en linguistique. Au moins deux d'entre eux relevaient plus spécialement de mes seules compétences, en alphabétisation et en terminologie. C'est dire à quel point j'étais et suis encore touche-à-tout ! Pour mes recherches, il va sans dire que j'ai demandé et obtenu de nombreuses subventions du CRSNG (Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie), du CRSH (Conseil de Recherches en Sciences

Humaines), de l'OLF (Office de la Langue Française), du Fond de recherche du Québec.

Ma production de livres et d'articles reflète mes recherches et mes enseignements. Pour les premiers, je compte 48 ouvrages en solo (en français, en anglais, en espagnol ou en italien) et en collaboration (en français ou en anglais) et 69 articles, sans compter ceux qui sont en attente d'impression. Voyons cinq de ces ouvrages assez représentatifs de mon « éparpillement » scientifique :

Look, Listen & Learn (avec L. Alexander), Centre éducatif et culturel and Longman, 1972. (Il s'agit d'un cours audio-visuel complet convenant au programme d'enseignement de l'anglais pour les deux dernières années du primaire. Ce cours est véritablement axé sur l'apprentissage pratique et non théorique de la langue. Adopté par le Ministère de l'Éducation du Québec, ce matériel a été distribué à quelque 500 000 exemplaires pendant une dizaine d'années. Pour ceux qui ont appris l'anglais avec cette méthode, il y a un cri de ralliement : *Kick the ball, Sandy!*)

Principes d'analyse syntaxique (avec J.-P. Paillet), Presses de l'Université du Québec, 1973. (Cet ouvrage distribué au Québec, au Canada, en France, en Afrique, en Espagne, au Mexique... a été imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires. Il est toujours disponible aux PUQ en version numérique. Traduction en anglais, en espagnol et en italien.)

Le guide de la ponctuation. Les Éditions Logiques, 1997. (Un classement des signes de ponctuation à partir de mes expériences en traduction automatique : original d'entre les autres guides, tous d'auteurs littéraires !)

Dictionnaire pratique des expressions québécoises – Le français vert et bleu, Les Éditions Logiques, 2000. (Cet ouvrage contient exactement 5609 expressions : c'est le plus volumineux de tous les ouvrages semblables parus pour décrire une partie du français du Québec.)

Bienvenue chez moi et *Viens jouer dehors*, dans la collection *La Famille d'Andréane*, Lauzier Jeunesse, 2005. (Un ouvrage à classer dans la Littérature de jeunesse.)

Mes tâches d'administration

Des années 1970 à ma prise de retraite en 1996 et les années subséquentes, j'ai rempli plusieurs fonctions universitaires. J'ai été à la direction du départe-

ment de 1970 à 1972 ; cette charge me sera attribuée deux autres fois. J'ai aussi dirigé le conseil du module de linguistique de 1990 à 1995. J'ai présidé aussi le comité d'implantation du programme de maîtrise au cours de l'année universitaire 1971-1972.

Mes tâches de services externes

Au Québec ou au Canada, j'ai effectué des tâches d'évaluation de candidatures à des programmes de bourses comme celles du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), de demandes de subventions des chercheurs auprès de l'Office de la langue française du Québec ou de la Fédération canadienne des études humaines. J'ai été consultant au sein du Comité sur la préparation des demandes de subvention des professeurs de l'Université du Québec, du Comité des bourses du Commonwealth, du Comité de sélection des bourses du gouvernement du Canada, du Comité de sélection des bourses des gouvernements étrangers.

À l'étranger, j'ai effectué des missions d'évaluation des activités et des travaux de l'Observatoire français des industries de la langue, commandité par le Bureau du Premier Ministre français ; j'ai participé, aussi à l'évaluation du Réseau international de néologie et de terminologie, à celle du Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue et à celle de programmes subventionnés par le Fond Monétaire International, par l'Agence de la Francophonie ou par l'Agence de coopération culturelle et technique ; j'ai fait partie du Comité d'étude sur la révision des accords de coopération franco-québécois Bourassa-Chirac. J'ai pu établir, sur mission, des bilans critiques comme celui de l'état de la francophonie en Bulgarie, en Roumanie et en Moldavie, celui de l'état de l'enseignement du français en Égypte (primaire et secondaire) en collaboration avec L.-J. Calvet et celui sur l'état des curricula au primaire, français et mathématiques en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire). Enfin, j'ai fait partie du comité de Programme des bourses Québec-Colombie-Mexique.

Au sens large des services à la communauté, j'ai été vice-président, puis président, puis président sortant de l'Association canadienne de linguistique (1980-1986) ; directeur de la collection « Dictionnaires » des Éditions Logiques inc. (1992-2002) ; traducteur des textes du Sénat du Canada ; initiateur et responsable d'ententes de coopération et liens formels avec des universités françaises (Paris 5, Paris 7, Paris 13, Aix-Marseille), avec des institutions africaines (l'École Nor-

male Supérieure de Bamako, l'Université d'Abidjan, l'Institut de linguistique appliquée d'Abidjan, l'École Normale Supérieure d'Abidjan), avec l'Université de Tunis, avec une Université de la Corée du Sud, l'Université Nationale de Séoul ; directeur de la Collection des *Cahiers de linguistique* puis de la *Revue québécoise de linguistique* ; rédacteur de l'association québécoise de linguistique (1981-1986), membre du Groupe de recherche en informatique cognitive des organisations (1988-1995). Et enfin, non la moindre de mes fonctions « extérieures » : président du conseil d'administration de la Caisse populaire de l'UQAM (1984-1986).

Quelques jalons d'une carrière universitaire bien remplie

On peut diviser mes années d'enseignement comme suit : il y a celles qui l'ont été à titre de

professeur associé :

Université du Québec à Montréal (1996 à aujourd'hui)

professeur titulaire :

Université du Québec à Montréal (1969-1996)

Université de Clermont-Ferrand (1996-2000)

Université de Montréal (1966-1969),

professeur invité :

Université Paris 13 (1996 à aujourd'hui)

Université d'Antseranana-Madagascar (1996)

Université de Provence Aix-Marseille 1 (1987)

Université d'Abidjan (1980-1981)

chargé de cours :

Université du Québec à Rimouski (1984.)

École Normale Supérieure d'Abidjan (1980-1981)

Université Paris 8 (1977)

Université du Québec à Rimouski (1976)

Études universitaires du Nord-Ouest (1974)

Université du Québec à Trois-Rivières (1973)

Université d'Ottawa (1970-1971).

Toutes ces années, j'ai encadré des dizaines d'étudiants durant leurs études de deuxième ou de troisième cycle. Quand j'ai pris la retraite en 1996, une collègue a calculé que sur les 80 candidats du département ayant réussi leurs études de maîtrise ou de doctorat, j'en avais dirigé la moitié. À l'Université Paris 13, je ne fais que co-encadrer des doctorants, une dizaine pour l'année en cours. Il m'arrive de faire partie de jurys de thèse même quand ce ne sont pas les miens, à Paris 13 ou à l'Université de Marne-La-Vallée. C'est ce qui m'est arrivé en novembre dernier quand je faisais partie du jury d'un postulant au titre de docteur en linguistique à l'Université de Strasbourg.

Mon appréciation

Après toutes ces années, on peut être fier du développement des recherches de mes collègues. Un département de linguistique s'intéresse fondamentalement à la description des langues. Notre département n'a pas intégré une autre activité, celle qui concerne l'apprentissage de langues à grande diffusion comme l'espagnol, l'italien, le russe, l'anglais ou le français langue seconde ; c'est le travail des maîtres de langues, et on n'a pu poursuivre l'inclusion dans nos programmes des cours relevant de la didactique de ces langues. C'est ce qui a provoqué le détachement de sept de nos enseignants en 2009. Jusque-là, l'appellation du département était Département de linguistique et de didactique des langues mais elle est redevenue depuis Département de linguistique. Ces activités d'enseignement des langues ne pouvaient entraîner des propositions de recherches. En revanche, de nombreuses langues ont fait l'objet d'autant de subventions et de recherches, la plupart d'une grande importance, dont les résultats ont été la publication de dictionnaires, de grammaires, de découvertes même du point de vue de spécificités originales par rapport, par exemple, à leur morphologie ou à leur syntaxe, ou à leur parenté aux 8000 langues parlées. Des langues, de l'Afrique de l'Ouest, ont été « travaillées » comme le vata, le dida, le sooninké (j'ai étudié et publié sur ces trois langues), l'éwé ou le fon, et, de l'Afrique du Nord, comme l'arabe et le tamazight (le berbère). Le mitchif, la langue des 390 000 Métis du Canada dont 22 000 sont au Québec, est le domaine de recherche de prédilection du professeur Robert Papen. Des langues amérindiennes du Québec ont fait l'objet de recherches appliquées comme le mohawk, l'innu (le montagnais) dont la spécialiste est la professeure Lynn Drapeau, et l'inuktitut ; les principaux spécialistes de ces deux langues parlées au Québec sont de notre département ou été formés chez nous, comme Ronald Lowe, maintenant professeur à l'Université Laval. Une importante recherche a duré plusieurs années pour décrire en profondeur le créole haïtien (la professeure Claire Lefebvre était la chercheuse en chef). L'étude de la langue des sourds (la LSD) et du bilinguisme sourd est un cas à part, mais n'en constitue pas moins l'une des recherches des plus importantes de notre département (elle était conduite par la professeure Colette Dubuisson ; elle l'est maintenant par la jeune professeure Anne-Marie Parisot). Les recherches purement théoriques ne sont pas en laisse comme celles qui se font avec des instruments performants au laboratoire de phonétique sous la direc-

tion de la professeure Lucie Ménard. Nous avons mentionné plus haut l'un des programmes de recherches des plus ambitieux en biolinguistique ; il est l'objet d'importantes subventions à la hauteur de la compétence de sa directrice, la professeure Anna Maria Di Sciullo.

Non-conclusion

En guise de non-conclusion, rappelons quelques faits entourant le développement de la linguistique, une discipline somme toute récente. Au début du XX^e siècle, les travaux sur les langues ne se faisaient qu'à travers le prisme du courant des néo-grammairiens dont les chercheurs réputés étaient surtout regroupés en Allemagne et en Italie. Les travaux de Ferdinand de Saussure, et surtout ses enseignements, ont complètement changé la donne et bousculé ces derniers. Encore aujourd'hui, des chercheurs se réclament du linguiste suisse. Le courant structuraliste qui a suivi a eu le grand mérite de permettre des approches d'étude différentes qu'ont adoptées d'autres disciplines comme la sociologie, l'anthropologie, et des disciplines connexes. Autour des années 50, un petit groupe de chercheurs dont des logiciens, des mathématiciens, et bien entendu des linguistes, ont appuyé leurs recherches sur les langues naturelles à partir de principes propres à chacune de leur discipline. L'un d'entre eux, Noam Chomsky, un Américain, a dès lors connu une réputation mondiale et... ce n'est pas fini ! Des linguistes du monde entier se sont ralliés aux théories génératives et transformationnelles de ce groupe. Au Québec, il n'y a que le département de linguistique de l'UQAM qui ait franchement orienté ses programmes d'enseignement et une bonne part de ses recherches sur les démarches chomskyennes. Après ce redoux en linguistique dans le monde entier, la discipline ne réussit cependant plus à exercer autant d'attraction sur les étudiants. Un peu partout, y compris au Québec, on se désintéresse des études sur les langues et plusieurs départements de linguistique ont disparu ou ont été amputés d'un ou deux cycles d'études. Notre département, lui, survit vaillamment, avec ses trois cycles. En 1972, notre banque de cours comportait 79 cours assurés par 14 enseignants et quelques chargés de cours. En cette fin d'année 2012, le département de Linguistique compte 17 professeurs et 27 chargés de cours. Il y a autour de 250 étudiants dans les formations de premier cycle, 30 dans celles du deuxième cycle et encore 30 dans celles du troisième cycle. Cette comparaison est la preuve que « mon » vieux département se maintient en bonne santé.

Des professeurs de trois établissements d'enseignement à l'origine du Département des sciences religieuses

::: Anita Caron

Compte tenu de l'éventualité de plus en plus probable de la création d'une deuxième université à Montréal et de l'identification d'établissements qui en seraient les constituantes, des professeurs, professeurs des Écoles normales Jacques-Cartier et Ville-Marie ainsi que du Collège Sainte-Marie ont cru bon de se rencontrer dès janvier 1969 pour mettre en commun le contenu des programmes d'enseignement offerts dans leurs institutions respectives. Les écoles normales proposaient, à ce moment, des cours en sciences des religions, en théologie chrétienne et en études bibliques. Dans le cadre d'enseignement en vue de l'obtention d'un Baccalauréat ès arts, le Collège Sainte-Marie offrait, pour sa part, un vaste éventail de cours en histoire et en sciences humaines des religions de même qu'en théologie judéo-chrétienne et en sciences bibliques.

Il apparut donc opportun, qu'à partir de l'expérience vécue dans ces trois établissements, on élabore des esquisses de ce qui pourrait constituer des programmes de baccalauréat en sciences des religions et en enseignement de ces sciences. Trois personnes furent désignées à cette tâche : Yvon Desrosiers, du Collège Sainte-Marie, Denis Lefebvre de l'École normale Jacques-Cartier et moi-même de l'École normale Ville-Marie.

Ces programmes pouvant comporter une majeure et une mineure, le Baccalauréat en sciences religieuses proposait que la majeure s'accompagne d'une mineure dans différents champs disciplinaires. Pour les personnes qui se destinaient à l'enseignement des sciences religieuses, cette mineure était constituée des activités exigées par le Ministère de l'Éducation en vue de la qualification requise à cette fin. Deux programmes prirent forme, un Baccalauréat en sciences religieuses, avec possibilité d'une mineure dans une autre discipline, et un Baccalauréat en enseignement des sciences religieuses.

Une première équipe s'organisa pour décrire les cours requis à cette fin. Cette équipe regroupait des enseignants provenant de trois constituantes :

Raymond Bourgault, Yvon Desrosiers, Louis Rousseau, Denis Savard du Collège Sainte-Marie, Denis Lefebvre et François Rousseau, de l'École normale Jacques-Cartier et moi-même de l'École normale Ville-Marie.

Le groupe s'appliqua, dès lors, à définir ce qui caractérisait son orientation. Un consensus fut rapidement établi pour une étude du religieux formel et informel dont on ferait une lecture historique, analytique et critique. Cette étude dite « religiologique » donna lieu, en 1970, à une publication qui en définissait les principaux paramètres.

Trois champs d'étude ont alors été retenus : les grandes religions du monde, la religion judéo-chrétienne et le fait religieux au Québec. Certains cours faisaient d'ailleurs appel à des collaborations avec divers départements. En ce qui me concerne, j'ai assumé moi-même pendant deux ans, en collaboration avec des chargés de cours du Département de psychologie, des enseignements faisant appel à cette discipline.

Les cours assumés par le Département s'adressaient principalement aux étudiants et étudiantes des baccalauréats en sciences religieuses et en enseignement des sciences religieuses. La plupart des cours étaient ouverts : ils pouvaient accueillir des personnes inscrites dans divers programmes ou ayant un statut d'étudiants libres.

Cette ouverture des cours a été maintenue au cours des années, ce qui a assuré au Département de science religieuse une clientèle toujours très diversifiée. Pour en assurer la spécificité et en faciliter la diffusion, le Département a cru opportun, dès les années 1970, d'en reproduire le contenu sur bandes vidéo pouvant être utilisées en classe ou pouvant servir de référence à ces enseignements.

Le souci de l'équipe départementale était alors de définir et de documenter une approche du religieux qui soit phénoménologique et non confessionnelle. C'est l'approche qui a inspiré les travaux qui ont alimenté le développement de l'enseignement et de la recherche au cours des années qui ont suivi.

Une certaine biographie des sciences juridiques à l'UQAM — La période 1972-1986

Première partie : l'ère du programme de baccalauréat, phase I : l'implantation (1972-1976)

::: Carol Jobin

Ce texte est tiré d'un document intitulé « Réflexions sabbatiques sur le département des sciences juridiques », diffusé pour la première fois en mai 1993, à l'intention de mes collègues seulement. Il avait pour ambition de faire le point sur notre cheminement depuis nos débuts jusqu'alors et de susciter une réflexion sur notre avenir.

Vingt ans plus tard, le directeur du Bulletin des professeurs retraités m'a convaincu que ce texte, remanié et divisé en trois parties, était susceptible d'intéresser plusieurs anciens collègues de l'UQAM.

Il y a plus vain que de refaire l'histoire, c'est de tenter de faire l'unanimité sur ce que fut l'histoire. Ici, moins qu'ailleurs, on ne peut prétendre à l'objectivité. D'où le titre donné (« Une certaine biographie ») à ce texte.

Le chapitre initial relatant notre histoire était subdivisé en trois sections qui me semblaient représentatives de la valeur dominante qui avait orienté les activités du groupe que nous formions, à savoir, successivement, l'ère du programme de baccalauréat (1972-1980), l'ère de l'affirmation départementale (1981-1986) et, enfin, l'ère de l'individu-professeur (1987-1992).

Pour les fins de cette publication dans le Bulletin des professeurs retraités, je n'ai retenu que les deux premières sections de mon chapitre, que j'ai subdivisées en trois parties : l'ère du programme de baccalauréat (1) dans sa phase d'implantation (1972-1976), puis (2) dans sa phase de crises (1976-1980), suivie de (3) l'ère de l'affirmation départementale (1981-1986). Je vous livre ici la première partie et je vous donne donc rendez-vous dans les deux prochains numéros de ce bulletin pour la suite.

Pour comprendre les débuts des sciences juridiques à l'UQAM, il faut savoir que la naissance du département des sciences juridiques a été précédée par celle du baccalauréat en sciences juridiques. L'équiva-

lent ou, autrement dit, l'ancêtre du département des sciences juridiques fut un regroupement de professeurs qui consacra toutes ses énergies à l'élaboration, puis à l'implantation du programme de baccalauréat. Ce n'est qu'après quelques années que l'UQAM procéda à la « départementalisation » formelle de ce regroupement.

Quant au programme de baccalauréat, à ses débuts, il a connu deux départs : un faux (1973) et un vrai (1974). Cette particularité a contribué à déterminer certaines attitudes des professeurs engagés dans cette entreprise durant toute sa première phase et même après.

Le projet de doter l'UQAM d'un programme de premier cycle en droit est attribuable à monsieur René Hurtubise, alors vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qui présida un comité à cette fin. Un de ses premiers gestes fut d'inviter Robert D. Bureau, jusqu'alors professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, à prendre en charge l'opération qui débuta par le recrutement, entre janvier et septembre 1972, d'une équipe de juristes (Serge Brault, Germain Canuel, René Laperrière, Georges A. LeBel et Pierre Mackay), qui travailla à l'élaboration du projet.

Il y avait, au départ, des affinités et une complémentarité prometteuses entre l'UQAM et l'équipe de juristes qu'elle avait réunie pour développer ce projet.

Créée depuis un peu plus de deux ans, l'UQAM, après avoir consolidé ses acquis (en sciences humaines, en arts et en lettres, en sciences, en formation des maîtres, etc.), investissait de nouveaux champs, tel celui des sciences administratives, et elle lorgnait du côté des disciplines plus professionnelles, notamment en droit, en comptabilité, en génie et en sciences de la santé. Pour parvenir à percer dans ces domaines, elle misait sur le « caractère distinct » qu'elle pourrait insuffler à de nouveaux programmes. Pour éloigner le spectre des « duplications inutiles » et « l'appauvrisse-

ment par la dispersion » (discours des universités étatiques), l'UQAM était appelée à mettre l'accent sur des caractéristiques constitutives de son originalité. À travers son discours officiel, elle dressait son autoportrait en ces termes : université publique, urbaine, démocratique, populaire, critique, ouverte au milieu, moderne, créatrice, prospective, accessible, interdisciplinaire, participative, souple, jeune, progressiste, etc. Tout cela se disait et se faisait dans un contexte qui n'était pas exempt d'improvisation, où le « visionnaire » l'emportait sur le « structuré » et l'utopie (ex. : l'affaire Lapassade) sur les préoccupations de gestion.

L'UQAM représentait donc un lieu idéal pour un groupe de jeunes ou futurs professeurs de droit en mal de rupture avec l'enseignement magistral traditionnel, le modèle facultaire, l'individualisme et le modèle compétitif pour les étudiants, le profil carriériste, l'idéologie conservatrice et réactionnaire dans laquelle baignait le milieu juridique (magistrature, profession, facultés), l'hégémonie de la corporation professionnelle (le Barreau) et la domination de celle-ci par l'establishment de la profession.

La communauté d'intérêts entre l'UQAM et le regroupement de professeurs en sciences juridiques était aussi, de façon opportune, supportée par la conjoncture socio-politique de l'époque. Le mouvement syndical et populaire occupait le devant de la scène et poussait le politique à étendre le rôle de l'État, à adopter des orientations et à investir dans une plus grande justice sociale. Le secteur juridique participait à ce courant. C'était l'époque de la mise sur pied d'un régime étatique d'aide juridique, de l'institution des « petites créances » et, plus tard, du recours collectif.

L'avènement d'un programme de « sciences juridiques » (et non « de droit », originalité oblige) était donc tout à fait dans la mouvance sociale de l'époque. Ses objectifs socio-économiques reflétaient éloquentement ce contexte :

« Le programme des sciences juridiques vise à former des juristes qui pourront intervenir largement (recherche-action, enseignement, organisation, consultation, contentieux) dans le sens de la défense et de la promotion des droits démocratiques des travailleurs et ce, partout où le droit est en cause et particulièrement dans les domaines qui affectent les intérêts des travailleurs et des organisations syndicales et populaires. »

Au départ, l'ouverture du programme était prévue pour septembre 1973. L'opération « admission » était en cours quand une déclaration ministérielle, reprise ensuite par la presse écrite, énonça que l'orientation du programme avait été faussée par une approche « pseudo-marxiste » discernable à la lecture d'un document destiné aux candidats à l'admission.

Il n'est pas essentiel de rappeler toutes les péripéties qui s'ensuivirent¹. Qu'il suffise de mentionner que l'équipe de professeurs fut formellement blâmée par les autorités de l'UQAM, que le programme fut mis en tutelle et qu'on en reporta l'ouverture à septembre 1974. Les résultats auraient pu être encore plus catastrophiques, n'eût été la mobilisation des étudiants qui avaient déjà été admis et, surtout, l'implication du mouvement syndical et populaire en général et du Syndicat des professeurs de l'UQAM (le SPUQ) en particulier, qui contribuèrent décisivement au sauvetage et à la relance du programme.

Si je me suis permis de rappeler ce « faux départ » du programme des sciences juridiques, c'est qu'à mon avis, il a déterminé, pour la suite des choses, plusieurs éléments du « code génétique uqamien » des artisans du projet :

1) rupture du lien de confiance vis-à-vis l'UQAM, accusée de tentative d'infanticide ; développement d'un modèle de dépendance-confrontation dans les rapports avec l'institution ;

2) forte identification au SPUQ (véhiculant alors le modèle du syndicalisme de combat) contribuant à percevoir l'UQAM comme un « boss » ;

3) conviction accentuée que la vocation du programme est de servir les intérêts du mouvement syndical et populaire à qui il doit sa survie plus qu'à l'UQAM ;

4) sentiment de solidarité-reconnaissance indéfectible à l'égard des étudiants de la première génération, qui furent malheureusement les victimes de l'annulation des admissions ; report de ce sentiment sur les étudiants à venir, que l'on a reconnu comme les dépositaires égaux en droits dans la réalisation des objectifs du programme ;

5) méfiance congénitale renforcée envers le Barreau ;

¹ Elles ont été méticuleusement consignées dans Brault, S., et al. L'Université, la politique et le droit : L'affaire des sciences juridiques, *SPUQinfo*, septembre 1973.

6) amertume vis-à-vis la plupart des autres facultés de droit du Québec (y compris leurs professeurs) dont l'attitude a oscillé entre la jubilation et la tiédeur lors des moments difficiles ; mépris pour certains « gros canons » d'abord considérés comme des recrues possibles, mais que le scandale a fait fuir ;

7) l'équipe des fondateurs, en partie décimée, se souda dans l'épreuve, et il en résulta une discipline collective exceptionnelle et un mode de fonctionnement communautaire.

Le programme du baccalauréat en sciences juridiques prit son véritable envol en septembre 1974. Dès lors, il constituera le pôle des activités du « regroupement » de ses professeurs (la départementalisation viendra plus tard).

L'implantation, année par année, s'étalera de 1974 à 1976. Comment résumer et caractériser ces premières années trépidantes ? Il serait beaucoup trop long de décrire ici, en détail, ce que fut le programme de baccalauréat en sciences juridiques durant cette période². Je me contenterai d'en rappeler quelques éléments majeurs, à savoir (1) ses objectifs, (2) sa structure, (3) sa clientèle, (4) son régime pédagogique et les méthodes d'enseignement et (5) le cadre matériel (l'ambiance) de la formation.

1. Les objectifs du programme

J'ai déjà fait état plus haut des objectifs socio-économiques du baccalauréat en sciences juridiques. À ceux-ci, s'ajoutent ses objectifs scientifiques et pédagogiques.

Au plan scientifique, le programme visait trois buts :

- fournir à l'étudiant les éléments fondamentaux de connaissances du droit et développer chez l'étudiant la capacité de qualifier juridiquement les problèmes et les situations réelles en regard des intérêts en jeu et des résultats désirés;
- développer la critique des divers domaines du droit, de leurs fondements, de leurs fonctions et de leurs applications en rapport avec les réalités historiques et socio-économiques dont ils originent et qu'ils tendent à perpétuer. Cette critique se fera par l'ensemble des professeurs et des étudiants;

- identifier et développer une instrumentation et des modes d'intervention s'intégrant aux aspects politiques et socio-économiques des luttes à mener.

Au plan pédagogique, les objectifs suivants étaient énoncés :

- l'apprentissage du droit à travers la critique de son utilisation et de son rôle dans la réalité sociale ; à cette fin sera mené un débat continu à l'intérieur de toutes les activités pédagogiques du module et en liaison étroite avec les débats et les luttes des groupes populaires et syndicaux ;
- le développement de l'autonomie des étudiants face à la résolution de problèmes juridiques complexes ;
- l'intégration de la formation théorique et pratique de l'étudiant par des activités d'enseignement en relation avec les différents types d'interventions juridiques ; les activités de stage seront le lieu privilégié de cette intégration ;
- tout en privilégiant la qualité plutôt que la quantité, la transmission et l'acquisition des connaissances reposeront de façon prioritaire sur des activités et des travaux en équipes, de même que sur des rapports pédagogiques entre professeurs et étudiants, entre équipes d'étudiants et entre étudiants inscrits au même cours.

2. La structure du programme (cheminement de l'étudiant)

Le programme comportait quatre étapes. La première session était consacrée à une introduction descriptive, méthodologique et critique du droit (bloc JUR, 9 crédits), à l'histoire du droit et à la sociologie du droit. La seconde étape (sessions 2 et 3) était constituée de dix cours de synthèse du droit positif, selon un découpage « classique » (divers domaines du droit) ; la compression de la matière était impressionnante et, par choix pratico-idéologique, certains secteurs étaient volontairement mis de côté. La troisième étape (session 4) correspondait à une confrontation avec la pratique par l'immersion à temps complet dans un stage. L'étudiant sortait de l'Université. Il n'y revenait que pour des bilans et un cours condensé sur l'administration de la justice. Enfin, en dernière étape (sessions 5 et 6), l'étudiant (généralement très

² À toute personne qui désirerait connaître, de façon plus précise et exhaustive, les caractéristiques du programme à cette époque, je recommande vivement la lecture du bilan dressé par Pierre Mackay : « L'enseignement du droit dans une perspective de changement social » (1980) 44 Sask. L.R. 73.

marqué par son expérience de stage et insécurisé par son ignorance et la proximité de son entrée à l'École du Barreau) suivait dix autres cours de droit « thématiques », c'est-à-dire où le droit était enseigné non plus en fonction du découpage classique, mais en fonction de thèmes représentatifs de phénomènes sociaux (consommation, travail, immigration, etc.).

3. La clientèle du programme

L'admission au programme était contingentée à 75 étudiants par année dont 50 % sur base adulte et 10 % à mi-temps. La sélection se faisait à partir de critères d'expérience, de motivation et de disponibilité. Le candidat devait répondre à un questionnaire et passer une entrevue qui visait à vérifier s'il correspondait idéologiquement aux objectifs du programme. Les comités d'admission étaient formés de professeurs et d'étudiants sur une base paritaire.

Chaque cohorte annuelle d'étudiants admis formait donc un groupe appelé à suivre le même chemin, c'est-à-dire la quasi-totalité de ses cours, avec les mêmes confrères-consœurs durant les trois années du programme.

4. Le régime pédagogique et les méthodes d'enseignement

C'est dans ces deux domaines que le programme atteignait des sommets d'originalité. En voici quelques points saillants :

- le travail d'équipe est exclusif et obligatoire ; l'équipe (3 à 5 personnes) est considérée comme le véhicule d'apprentissage à tous égards ;
- chaque cours est préparé à partir d'une feuille de route (objectifs, lectures, questions) ;
- le cours hebdomadaire est composé d'un exposé magistral d'un maximum d'une heure et d'ateliers (un atelier réunissait quelques équipes) servant à dispenser la matière dans un cadre interactif (discussion, exercices) ;
- les prestations corrigées et notées sont soit des exercices de résolution de cas pratiques, soit des travaux de recherche d'envergure variable ; l'examen « qui compte » (pour fin de notation) est exclu ;
- la semaine de lecture est établie (innovation de notre programme, cette pratique s'étendra ensuite à d'autres programmes) ;

- la notation se fait par équipe et selon un système B-I-E ; en pratique, il s'agit d'un système succès-échec, le succès devant équivaloir à un « vrai B » ; si ce résultat n'est pas atteint, il y a attribution d'un Incomplet (I) avec exigences à satisfaire pour atteindre le « vrai B », sinon, c'est l'échec.

5. Le cadre matériel (l'ambiance) de la formation

Pour tenter de rendre compte des débuts à l'UQAM du baccalauréat en sciences juridiques, il faut ajouter qu'à bien des égards, le programme a vécu ses premières années dans un cadre pédagogique et physique qui rappelait davantage le collège classique que l'établissement universitaire.

Pour chaque promotion ou cohorte annuelle admise, les cours se donnaient tous de jour et à un seul exemplaire. Ils étaient dispensés dans une même classe, située à proximité de la bibliothèque des sciences juridiques où (innovation exigée par la pédagogie pratiquée) des salles de travail en équipe étaient aménagées.

Les locaux du département et du module, la bibliothèque et nos quelques salles de cours formaient un tout intégré, c'est-à-dire quelques étages que nous occupions en exclusivité, dans un édifice (le Riverin) où se trouvaient quelques autres départements et services généraux (l'UQAM n'avait pas encore de campus intégré).

Ces lieux étaient les nôtres. On pouvait s'y réunir à volonté et à tout moment, sans préavis. L'information y circulait facilement. Le fait qu'ils étaient situés loin de l'administration universitaire favorisait l'autogestion et l'éclosion de pratiques axées sur le contact direct (et fermé) entre département et module, entre professeurs, entre étudiants, entre professeurs et étudiants. L'administration universitaire était perçue comme lointaine et étrangère ; de plus, en raison de son manque de moyens, son influence semblait aléatoire et diffuse.

6. L'autonomie du programme et ses effets

Plusieurs facteurs ont contribué à conférer au programme de baccalauréat en sciences juridiques, dans sa phase d'implantation et de rodage, une grande marge d'autonomie et une influence déterminante sur le rôle des professeurs. Il m'apparaît important, en guise de conclusion à cette partie, de rappeler les plus importants de ces facteurs :

- le contingentement de la clientèle étudiante sélectionnée selon des objectifs précis dont le potentiel d'exclusion était très puissant ; (incidemment, ce contingentement, mis en relation avec le cheminement homogène de chaque cohorte, favorisera une planification efficace et un contrôle par le programme de son développement) ;

- le petit nombre de professeurs qui ont ouvert le programme et qui ont ensuite embauché des nouveaux professeurs et des chargés de cours sur la base des objectifs du programme ; en effet, il y avait identité des objectifs entre le baccalauréat et le regroupement des professeurs ; on peut également dire que les nouveaux professeurs et les chargés de cours venaient travailler au baccalauréat en sciences juridiques sur une base d'adhésion et d'engagement par rapport aux objectifs et à la nature du programme ;

- le cadre physique clos, loin des autres composantes de l'université et propice à établir des relations quotidiennes et directes entre enseignants et étudiants ;

- la réglementation universitaire (module, conseil de module, négociation par groupe-cours, reconnaissance du travail d'équipe, notation littérale, etc.) ;

- le fait que les organes centraux de l'administration universitaire étaient alors peu développés et qu'ils manquaient de moyens tout en œuvrant dans un contexte où les unités de base jouissaient d'importants pouvoirs d'initiative ;

- le peu de familiarité de la direction de l'université avec le domaine juridique et ses particularités.

Ces facteurs « objectifs » ont favorisé l'autonomie du programme et son ascendance sur la vocation du département des sciences juridiques. Mais ces effets ne se seraient pas réalisés sans la volonté et l'action des personnes en place.

Le fait est que les professeurs se sont totalement identifiés au programme comme à une fin en soi, faisant ainsi du département un instrument essentiellement voué au développement de ce programme.

Ainsi, durant les années d'implantation, toutes les énergies furent consacrées à ce seul programme (une situation de monopsonne en quelque sorte). Tout était à créer et à inventer au niveau de l'enseignement : les cours, les instruments et les politiques pédagogiques et l'organisation de l'encadrement. Mais aussi, et surtout, on ne négligeait rien pour assurer le succès du

nouveau modèle. Cela impliquait non seulement les tâches institutionnelles modulaires (alourdies dans notre cas par nos politiques d'admission et par le stage), mais aussi des efforts supplémentaires d'encadrement des étudiants de ce programme (ex. : les coordinations de l'ensemble des cours d'une session, la confection d'un guide pédagogique à l'intention des nouveaux professeurs et chargés de cours, la mise sur pied d'un service de consultation juridique supervisé, l'évaluation d'ensemble de toutes nos activités lors de « la semaine départementale », le traitement de nombreuses questions modulaires en assemblée départementale, etc.).

Toutefois, bien que centrée sur le développement du programme de baccalauréat, l'activité départementale avait aussi un autre pôle : celui des services à la collectivité. Par cette expression, il ne faut entendre ni l'implication dans les instances internes de l'UQAM, ni le rayonnement scientifique dans la communauté juridique universitaire ou professionnelle. Notre intégration à la collectivité uqamienne était très limitée. Elle consistait à militer très activement au SPUQ et à siéger au Comité des règlements et politiques d'admission, de façon à protéger notre spécificité dans ce domaine. Quant au rayonnement scientifique, il était déprisé. L'A.P.D.Q. (Association des professeurs de droit du Québec) était vue comme un club social d'amateurs de volleyball, incapable de prendre la défense de ses membres (i.e. affaire Renée Joyal).

Les services à la collectivité étaient essentiellement les appuis sous toutes leurs formes que donnait le département au mouvement syndical et populaire ainsi qu'aux causes, grandes et petites, internationales et québécoises, qui défrayaient la chronique ou demandaient simplement un support. Dans ces cas, les professeurs assumaient les objectifs socio-économiques du programme qui étaient aussi les leurs. Ces appuis prenaient diverses formes : rédaction de documents, sessions de formation et d'information, participation à des comités ou à des missions, appuis financiers, lettres aux journaux, interventions publiques, piquetage, pétitions, invitation de groupes à donner des conférences, traitement de dossiers, conseils juridiques, utilisation des dossiers comme exercices dans les cours, participation au protocole CSN-FTQ-UQAM, etc.).

Bref, et pour faire image, l'appartenance au département des sciences juridiques à cette époque était de l'ordre de l'engagement idéologique, de la militance politique et de l'apostolat pédagogique.

Pour compléter le tableau, ajoutons que le département des sciences juridiques a été amené dans ce contexte à développer des façons de faire qui se situaient aux limites de la légalité et de l'orthodoxie institutionnelles uqamiennes avec, comme seul, mais solide bouclier, l'hermétisme du groupe de ses professeurs toujours prêts à faire front commun contre l'ingérence extérieure.

C'est ainsi que, par exemple, on procédait à des embauches audacieuses où le diplôme et la liste de publications dans des maisons d'édition ou revues reconnues pesaient peu par rapport à l'expérience du droit sur les terrains de lutte, aux affinités idéologiques et à la capacité d'adaptation au programme. D'autre part, on ne se faisait pas de cas de conscience au sujet du processus (vu comme patronal) d'évaluation. Tous étaient évalués très positivement. Et toute personne évaluée positivement était recommandée sans réserve à la promotion.

C'est également ainsi qu'avec les étudiants, nous nous sommes engagés dans la négociation d'une entente pédagogique globale s'appliquant à tous les cours du programme. Cette entente « aménageait » certains aspects du Règlement des études de premier cycle et formalisait certaines pratiques (i.e. travail

d'équipe avec peu ou pas de droit de regard « individualisant », révision de note par l'assemblée modulaire et autres). Les conditions d'étude étaient assimilées à des conditions de travail. Le recours à la négociation élargie nous confinait « objectivement » dans le rôle patronal de professeurs-exploiteurs. Compte tenu de nos orientations, nous ne pouvions que donner raison aux étudiants-travailleurs de telle sorte qu'il serait plus approprié de parler d'une démarche commune sur le sentier lumineux de l'éradication des rapports d'exploitation que d'une négociation.

C'est encore ainsi, qu'adversaires résolus de l'exploitation, nous avons accordé au personnel du secrétariat la semaine de quatre jours. Et il était de mise que l'on se prosternerait avec moult politesses et au moins deux semaines à l'avance pour demander la dactylographie d'un texte.

Ainsi allaient les choses, plutôt bien et « droit devant » selon notre perception. Certains événements sont cependant venus ébranler notre univers et affecter notre autonomie, puis notre unité.

C'est cette deuxième phase de l'ère du programme de sciences juridiques à l'UQAM que nous vous présenterons dans le prochain numéro.

Hommage à André Bergeron

∴ Jean Claude Forand



Nous avons fréquenté les mêmes Grandes Écoles, nous avons travaillé, nous avons voyagé ensemble, nous avons été participants congréganistes, nous avons changé le monde des milliers de fois. Ici ou ailleurs, dans le monde, des nuits de paroles, souvent au bord de la mer et, parfois, au bord de nos larmes. Des jours de rhétorique universitaire comme pionniers à l'UQAM...

Donc, quelques mots, comme on le fait à la partance d'un beau navire vers la mer... Je rappelle qu'André était né paysan-terrien, éduqué avec le collier des chrétiens attaché au cou. Nous — je dis nous parce que notre éducation était sensiblement la même — nous n'étions pas issus du monde, mais placés dedans. Nos strates charnelle étaient avec la matière entière l'habitat du mal. Une incarnation qui postulait deux royaumes, celui du bien, celui du mal, cela dès l'aurore de nos adolescences... Il faut comprendre que, difficilement mais nécessairement, le discours fut d'abord un refus de cette dissociation de la totalité humaine et temporelle...

Un moment donné de l'existence, il faut reconstruire, se défaire d'une dissociation de l'intérieur comme de l'extérieur de nous-mêmes. Juste cela, c'était un grand ouvrage. Je sais qu'André, dans son périple, a été marqué par cette plongée vivifiante dans l'humain qui ne peut exister sans les belles courses imaginatives, sans les grandes attentes, sans les grands désirs, sans les beaux risques de cette vie, sans les angoisses inhérentes, et aussi sans les coquelicots dans la plaine...

André ne marche plus, avec à ses trousses une maladie désolante : il court, il court dans le champ des blés dorés pleins d'amour et de chansons.

André mettait souvent dans son sourire et ses chansons ce qui savait voler... C'est comme cela que je le vois s'en aller, avec ce qui vole et qu'on appelle l'amour.